

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
95, boulevard Panoramique, bureau 3, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 5G8
Téléphone : 418 276-6336 Courriel : info@spbq.ca
Site Internet : perlebleue.ca



Mot du président

Par Nicolas Pedneault



Bonjour chers producteurs et productrices de bleuets sauvages!

Je dois avouer que nous avons un peu tardé à publier ce bulletin Le Bleu. Malgré qu'il y ait plusieurs autres moyens de communication avec les producteurs comme les Infolettres, les réseaux sociaux, des rencontres d'information, la Journée Bleu et autres, nous avons l'intention d'augmenter légèrement le nombre de bulletins Le Bleu dans la prochaine année, avec des parutions un peu plus courtes et moins longues à lire.

Tout d'abord, j'aimerais passer quelques messages généraux :

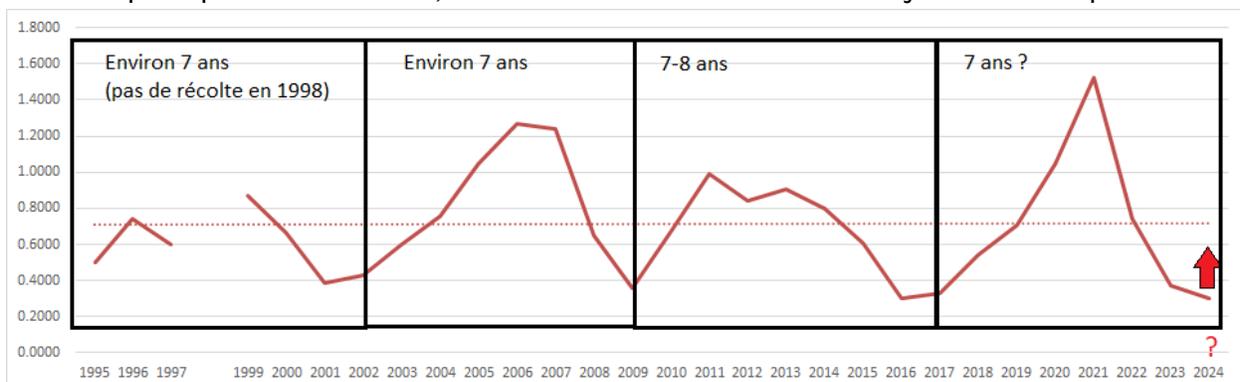
- La « **Journée Bleu** » du **mercredi 26 mars dernier** a été un franc succès avec un nombre de participants se situant dans les records historiques. La presque totalité des commentaires reçus ont été très positifs quant à l'organisation et la qualité des présentations. Un grand merci aux organisateurs, aux présentateurs et à tous les participants!
- À tous les producteurs du Plan conjoint et membres du Syndicat, ne manquez pas les **assemblées générales du vendredi 11 avril prochain** à St-Félicien. Tout comme la Journée Bleu, cette rencontre annuelle prévue longtemps en avance se déroulera sur semaine. Nous sommes conscients qu'il est plus difficile pour certaines personnes de se libérer sur semaine, alors que d'autres préfèrent éviter d'empiéter sur leur week-end. Nous prévoyons refaire un petit sondage avec quelques dates potentielles en prévision des prochaines AGA. L'intention est de rassembler un maximum de producteurs lors de cette journée annuelle fort importante pour l'avenir du secteur. En attendant, nous espérons une forte participation de vous tous et toutes le 11 avril prochain!
- J'aimerais **remercier nos employés**, Laurie, Guylaine et David pour leur travail et leur engagement à faire du SPBQ une organisation pérenne et performante. Plus récemment, ils ont su relever le défi de reprendre rapidement les rênes de l'organisation suite à un changement à notre direction générale. Un merci particulier à Laurie qui a fait preuve de leadership et accepté de prendre la direction générale, tout en sachant la quantité importante de dossiers qui l'attendait. J'en profite aussi pour remercier Gervais pour les

deux dernières années à la direction générale. Avec son expérience de l'industrie et du Syndicat, il a aidé l'équipe en place dans plusieurs dossiers, incluant la relance de la Table filière québécoise du bleuets sauvage.

- Également un énorme **remerciement aux 11 administrateurs qui composent le Syndicat**. Qu'il s'agisse de notre vice-président Christian Dessureault qui n'hésite jamais une seconde à prendre en main un dossier, d'Alain Laprise comme représentant de l'ACBHB qui a accepté de se représenter pour nous aider à finaliser les dossiers en cours, de nos administrateurs « seniors » Alain Boivin et Paul-Henri Girard qui aimeraient bien pouvoir profiter au maximum d'une retraite très méritée, mais qui ont malgré tout accepté de reconduire certains mandats pour le bien de l'organisation, et tous les autres administrateurs, quelle que soit leur catégorie de producteur : Fabien, Martine, Steve, Jean-Yves, René et Mario pour leur implication continue, même si les longues discussions et débats sur le Conseil d'administration ne sont pas toujours faciles!! Je peux réellement dire sans hésitation que si je suis moi-même encore au Syndicat aujourd'hui, c'est parce que je peux compter sur une aussi belle équipe de producteurs et productrices passionnés.
- Ceci étant dit, d'autres postes se libéreront certainement dans l'année qui vient, autant sur le Conseil d'administration que sur différents comités du Syndicat et de la nouvelle Table filière, alors **je fais à nouveau appel à toutes les personnes intéressées à s'impliquer à nous contacter, moi ou Laurie**, de sorte que nous connaissions votre intérêt, le moment venu!

DOSSIER : Prix payés aux producteurs et cycles du marché

Voici les prix payés aux producteurs au cours des 29 dernières années (prix moyens des bleuets sans pesticides payés par les deux plus gros transformateurs, pour fin de simplicité des calculs). Comme vous pourrez le remarquer, on voit très bien une certaine **répétitivité des cycles haussiers et baissiers d'environ sept années chacun**. Ceci est dû en partie au marché mondial, mais également en raison du **manque de stabilité dans nos productions de bleuets sauvages**. Aussi, selon les principes de l'économie, l'offre et la demande cherchent toujours à se rééquilibrer.



Pour l'année 2024, bien que le prix final ne sera connu qu'en août prochain, la tendance historique laisse clairement supposer que « le fonds du cycle » est passé et que l'on peut espérer une remontée des prix payés aux producteurs au cours des prochains mois. Gilbert Lavoie a d'ailleurs parlé de **signaux positifs** (écoulement des inventaires, prix à l'exportation), lors de la dernière Journée Bleuets. Bref, **il ne faut pas se décourager**, même si nous sommes dans une grande période d'incertitude avec la **menace de tarifs douaniers** des États-Unis, notre plus gros marché d'exportation. Il reste que tout n'est pas noir, par exemple, les **taux de change actuels sont avantageux**, autant avec le dollar américain qu'avec l'Euro. Malgré les difficultés et l'incertitude actuelles, les marchés finiront par se rééquilibrer quoiqu'il arrive. Les agriculteurs ont la réputation d'être résilients, et ce mot sera d'autant plus significatif pour les producteurs de bleuets dans les mois qui viennent. **Ne lâchez pas!**

Par contre, le graphique montre une autre information importante (ligne pointillée rouge) : en 29 ans, la **tendance du prix payé aux producteurs est linéaire, à environ 0,72 \$/lb**, sans tenir compte de la pondération des volumes de récoltes (en effet, les prix sont généralement plus haut lorsque les volumes sont bas, et plus bas lorsque les volumes sont élevés). Or, 0,72 \$/lb en 2024 a une valeur beaucoup plus faible qu'en 1995 en raison de l'inflation. Les producteurs sont donc payés beaucoup moins chers en moyenne pour chaque livre de bleuets produite et l'érosion se poursuit au fil du temps, en plus de l'augmentation des coûts de production pendant la même période. Quant à lui, le **prix moyen pondéré payé aux producteurs est de 0,65 \$/lb** pour la période de 2009 à 2023 (deux cycles complets de sept années) et ce prix moyen pondéré tend à s'éroder tranquillement au fil des années.

Ce qui est vraiment préoccupant, c'est que l'écart entre le prix payé par livre de bleuets et le coût de production s'est énormément amenuisé au fil des années, pour être maintenant négatif.

Prix pondéré 2002–2017 (2 cycles complets)	0,686 \$/lb	Prix pondéré 2009–2023 (2 cycles complets)	0,653 \$/lb
Coût de production en 2015	0,494 \$/lb	Coût de production en 2023	0,657 \$/lb
Écart moyen (coût 2015)	+ 0,192 \$/lb	Écart moyen (coût 2023)	– 0,004 \$/lb

Alors que le prix pondéré moyen payé aux producteurs pour chaque livre produite était largement au-dessus du coût de production dans le passé, **cette situation s'est graduellement détériorée depuis de nombreuses années**. Alors que le coût de production subit annuellement un pourcentage d'inflation, on voit bien que le prix moyen payé aux producteurs, lui, n'est pas « indexé » avec les années. Même si la variation cyclique fait que le prix du bleuets augmente au cours des prochaines saisons, sur le moyen-long terme, l'enjeu de la rentabilité continuera d'augmenter si la tendance se maintient et nous devons redoubler d'efforts comme producteurs.

Le principal défi pour les producteurs sera de parvenir à **augmenter la productivité et les rendements plus rapidement que les coûts de production**. D'où l'importance de poursuivre des efforts de recherche et de **maximiser l'utilisation des connaissances de nos agronomes** et

techniciens des clubs-conseils pour prendre des décisions économiques et agronomiques rentables. Cela nous rappelle également l'importance pour chaque producteur d'être inscrit aux différents programmes de stabilisation des revenus de la Financière agricole du Québec pour adoucir un peu les années de vache maigre.

En parallèle, nos organisations (SPBQ, WBANA, Table filière, les transformateurs) devront travailler à améliorer la **promotion et les stratégies de vente de nos bleuets**. Le Syndicat devra continuer de travailler à améliorer les protections des producteurs, que ce soit via les programmes de la Financière agricole du Québec, la convention de mise en marché, l'implication aux différents paliers de l'UPA ou les demandes de soutien à nos gouvernements.

Finalement, il est toujours intéressant de se comparer aux autres, et Gilbert Lavoie a démontré lors de la séance d'information sur le marché des bleuets sauvages qui s'est déroulée à Dolbeau-Mistassini le 13 novembre dernier, qu'en excluant les bleuets certifiés biologiques, **les prix moyens payés aux producteurs du Québec (pondérés en fonction des volumes) ont été égaux aux prix payés dans les Maritimes, sur la période des dix dernières années**. Dans ce contexte, des réflexions s'imposent également concernant la spécificité du Québec à produire avec très peu d'intrants agricoles et les impacts sur la productivité, mais aussi sur les coûts de production. Est-ce que les producteurs des Maritimes s'en sortent mieux que les producteurs du Québec? Il s'agit là d'un sujet de réflexion sur lequel la nouvelle Table filière devra se pencher.

DOSSIER : Tarifs douaniers des États-Unis

Il s'agit là d'un dossier dont vous entendez tous parler dans les médias chaque jour, mais je peux ajouter que de nombreuses personnes travaillent là-dessus en arrière-plan et en fonction de divers scénarios. J'ai eu l'occasion de parler des enjeux et besoins en lien avec les bleuets sauvages du Québec à plusieurs reprises au niveau de l'UPA provinciale dans les derniers mois (et Martin Caron, président de la confédération de l'UPA, siège sur le Comité économique fédéral lié à la crise commerciale), en plus d'en parler directement avec le ministre de l'Agriculture, M. André Lamontagne, lors d'une rencontre au sujet des douanes. Il s'agit aussi d'un des sujets de l'heure au niveau de WBANA Canada, de la nouvelle Table filière, etc. Personne ne sait comment ça va finir, mais **soyez assurés que tous les acteurs politiques sont au courant de l'importance de cette question pour nos exportations de bleuets sauvages**.

DOSSIER : Promotion du bleuets sauvage

Vous trouverez dans les prochaines pages des textes complets de notre vice-président Christian Dessureault et du nouveau directeur général de WBANA Canada, Patrick O'Neil qui reviennent sur tout ce que fait la WBANA. Par contre, comme cela a été mentionné lors de la dernière Journée Bleuets, le budget actuel alloué strictement à la promotion mondiale du bleuets sauvage est de seulement 250 000 \$ par année actuellement, ce qui est très peu. Dans le contexte actuel où il

semble y avoir un *momentum* pour l'achat intérieur au Québec et au Canada, le Conseil d'administration a voté dernièrement une initiative pour explorer en 2025 la possibilité de **financer nous-mêmes ponctuellement la promotion de notre bleuets** afin de mieux le faire connaître, que ce soit **au Québec ou dans l'ensemble du Canada**. Des soumissions seront demandées prochainement et plus de détails viendra quant à cette initiative, qui sera également discutée à la Table filière. Plusieurs autres productions agricoles québécoises ont fait des campagnes de promotion efficaces dans les dernières années, mais on entend rarement parler du bleuets sauvage, et la majorité des Québécois et Canadiens ne connaissent toujours pas la différence entre nos bleuets sauvages et les bleuets du Pérou ou du Chili... En attendant, **chaque petit effort compte** et n'hésitez pas à « liker » et partager vous-même les bienfaits du bleuets sauvage et les produits à base de bleuets sauvages du Québec à travers vos familles et médias sociaux!

DOSSIER : Révision des règlements du SPBQ

Un des axes du Plan stratégique du SPBQ, est d'actualiser notre règlement général, qui n'avait pas été mis à jour depuis plusieurs années. À cet effet, un comité de « révision règlementaire » a été créé au Syndicat pour se pencher sur des articles qui pourraient être améliorés pour le bon fonctionnement de l'organisation. C'est en ce sens qu'à chaque AGA, depuis trois ans, certaines propositions de modifications qui touchent différents sujets sont amenées aux membres. Il s'agit là d'un **processus totalement transparent et démocratique**, d'autant plus qu'une modification au Règlement général requiert un vote au 2/3 de l'assemblée. Depuis trois ans, certaines modifications ont été approuvées par les membres et d'autres non, et c'est tout à fait normal. Dans certains cas, même les membres du CA ne sont pas toujours d'accord entre eux, et parfois nous choisissons d'apporter une proposition de modification afin de laisser le choix ultime à l'assemblée des membres. Contrairement à ce que quelques personnes ont tenté de laisser entendre lors de l'AGA 2024, rien n'est fait en « catimini » et chaque proposition a été abondamment présentée, expliquée et discutée avec les membres. Nous invitons encore une fois l'ensemble des producteurs à être présent lors des AGA : c'est la manière principale dont chacun de vous peut avoir une influence sur le futur de votre organisation et de l'industrie. J'en profite aussi pour **inciter les producteurs à s'exprimer (de manière constructive)** car il est intéressant d'entendre vos idées, et idéalement, que ce ne soit pas toujours les mêmes qui parlent!

Cette année, il y aura des débats et votes sur les sujets suivants : la **contribution au SPBQ, la révision du nom du SPBQ, les postes d'administrateurs réservés aux coopératives et le poste réservé au représentant de l'ACBHB (cueilleurs en forêt) en cas de vacance**. Nous en profiterons pour vous présenter les **résultats du dernier sondage postal anonyme** qui comportait quelques questions sur des possibilités de modifications règlementaires.

Vous recevrez sous peu le texte détaillé des propositions, et ce sera à vous tous de voter pour ou contre ces diverses propositions! **Soyez présents en grand nombre!**

DOSSIER : Négociation de la convention de mise en marché en bleuetière

Cela fait déjà près de trois ans que vous entendez parler de négociations entre le SPBQ et les transformateurs pour la prochaine convention de mise en marché en bleuetière. Il s'agit clairement du **dossier qui accapare le plus de temps des six administrateurs sans aucun intérêt** du conseil d'administration, en plus des mandats donnés aux firmes telles que Forest Lavoie Conseil, Forvis Mazars et UPA Avocats pour nous soutenir dans ce dossier. Ce dossier continue d'avancer, mais je dois dire que malgré tous les efforts, il avance malheureusement à pas de tortue... En décembre dernier, une demande a été faite à la Régie des Marchés agricoles et alimentaires du Québec pour **passer à l'étape suivante, le processus de médiation**. Une avocate indépendante spécialisée en médiation a été nommée par la Régie pour accompagner le Syndicat et les transformateurs dans la suite des négociations. La médiatrice a déjà rencontré séparément à quelques reprises le Syndicat et les transformateurs, et **une rencontre de tous les représentants concernés est prévue pour le 31 mars prochain**. Nous espérons que ce processus donnera des résultats positifs et constructifs. Si nous ne pouvons parvenir à une entente négociée, **l'étape ultime sera la demande d'arbitrage de la convention par le tribunal administratif de la Régie**, processus qui inclurait certainement des audiences publiques. Si nous parvenons à une entente de principe négociée, nous ferons certainement une présentation et consultation finale auprès des producteurs. Par contre, si le tout se retrouve en arbitrage devant la Régie, c'est cette dernière qui décidera de la forme que prendra la prochaine convention. C'est un dossier complexe que nous allons continuer de suivre intensément en 2025, car le retour en arrière n'est pas possible, avec la convention de 2008 qui n'a jamais été vraiment révisée en 17 ans et qui continue de prendre de l'âge...

On va se dire les vraies affaires : ce dossier du renouvellement de la convention serait simple si le Syndicat pouvait décider à lui seul de la prochaine convention, mais ce n'est pas comme ça que ça fonctionne! Vous pouvez vous douter que ce n'est pas ce qu'il y a de plus « le fun » comme dossier, et que ça amène parfois des frictions entre les administrateurs impliqués et les transformateurs, qui n'ont pas toujours les mêmes objectifs, même si plusieurs d'entre eux sont aussi des producteurs de bleuets. Bref, nous avons tous hâte que ce dossier soit réglé et derrière nous, mais entre-temps, **c'est le rôle du Syndicat de procéder au renouvellement des conventions et de chercher à mieux protéger les producteurs**. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons lancé la nouvelle Table filière québécoise du bleuets sauvage, qui permet de poursuivre des discussions plus positives sur divers dossiers, même si le Syndicat devait se retrouver pendant un certain temps dans un processus juridique d'arbitrage avec les transformateurs.

Un grand merci aux nombreux producteurs qui ont répondu au court sondage postal anonyme sur la convention. Vos réponses nous permettent de valider que nos principales orientations ne sont pas « dans le champ », et aussi de voir s'il y a des différences majeures dans les réponses des groupes de producteurs avec ou sans intérêts. Les résultats vous seront présentés lors de l'AGA du 11 avril prochain.

Mot de la direction générale – En rafale...

Par Laurie Godin, agr.



Élections 2025

Conformément à l'article 15.8 de la *Procédure d'élection aux postes d'administrateurs* contenue à l'annexe 4 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, la directrice générale par intérim annonce avoir reçu une candidature par poste et chacune d'entre elles a été déclarée conforme :

- **Au poste 2 (administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**

Monsieur Alain Boivin

- **Au poste 3 (administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**

Monsieur Mathieu Privé
Bleuetière Privé inc.

- **Au poste 9 (administrateur dans la catégorie C – avec intérêts significatifs) :**

Monsieur Mario Bussière
Bleuets Mistassini Itée

Conséquemment, puisqu'une seule candidature a été reçue pour les postes d'administrateurs numéros 2, 3 et 9, ces candidats seront déclarés élus par acclamation par la directrice générale par intérim lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

Conformément à l'article 17.1 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, ils entreront en fonction dès la clôture de l'assemblée générale annuelle.

Révision de programmes FADQ

Depuis 2023, le SPBQ est impliqué de près dans un large chantier de révision du programme d'assurance récolte. Comme vous le constaterez dans le communiqué de presse plus bas, ces travaux débloquent sur une réforme intéressante pour les producteurs. Parmi les nombreuses idées et demandes du SPBQ qui ont été prise en compte, notons la possibilité pour une entreprise ayant une régie conventionnelle et biologique d'assurer les superficies séparément, la possibilité d'assurer séparément des sites distants, et la mise en place de rabais pour certaines bonnes

pratiques permettant de réduire les risques de pertes (utiliser la « carotte » plutôt que le « bâton »). Les travaux ne sont pas terminés et les responsables de la FADQ seront rencontrés pour valider l'impact concret de certains changements dans la couverture des producteurs de bleuets sauvages.

Une consultation qui porte fruit :

Le 3 mars 2025, 13 h 30

Publié par : [Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation](#)

En collaboration avec : [Agriculture, Pêcheries et Alimentation](#)

[Agriculture, environnement et ressources naturelles](#)

[Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation](#)

En 2023, le ministre Lamontagne s'est engagé à réformer l'ASREC en réaction aux aléas climatiques subis par les entreprises agricoles. Après des travaux menés en collaboration avec tous les secteurs concernés, le gouvernement du Québec est fier de dévoiler les principaux changements qui permettront d'offrir une couverture d'assurance élargie, bonifiée et simplifiée, au bénéfice de ceux qui nous nourrissent.

Les changements qui seront apportés visent à :

- Mieux protéger les entreprises des aléas climatiques grâce à l'ajout de clauses en cas de catastrophe. Notamment, la part des primes associées aux catastrophes sera entièrement assumée par les gouvernements, comme prévu dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable;
- Simplifier le programme pour la clientèle et réduire les délais de paiement;
- Introduire un rabais offert aux entreprises qui adoptent de bonnes pratiques agroenvironnementales;
- Élargir la couverture offerte pour refléter et encourager la diversification des cultures;
- Faciliter l'accès au programme pour les entreprises de petite taille.

La mise en œuvre de cette réforme du programme s'amorcera dès cette année et se poursuivra graduellement jusqu'en 2027. Ce grand chantier s'inscrit dans la transformation numérique de La Financière agricole du Québec, qui permettra notamment la mise en place d'une offre simplifiée ainsi qu'un accès rapide et simple aux services en ligne. Elle favorisera également des conseils personnalisés pour guider les clients vers des produits et des services adaptés à leurs besoins.

Mise en place de la Table filière québécoise du bleuets sauvage

Le 27 février dernier avait lieu la première rencontre de la Table filière québécoise du bleuets sauvage, réunissant à une même table les maillons clés de notre industrie et dont le mandat est de voir à la réalisation des actions du plan stratégique sectoriel. Pour le SPBQ, les représentants sont Nicolas Pedneault, Christian Dessureault et Laurie Godin. Avec eux sièges des représentants de la transformation, des services-conseils, du MAPAQ, de la recherche, de la WBANA et d'Agriculture et agroalimentaire Canada. Le mandat de coordination de la table filière a été confié à la firme Forest Lavoie Conseil, qui veillera à l'organisation des rencontres, la formation des différents comités en fonction des enjeux traités et fera un suivi rigoureux de l'avancement des axes de planification en fonction des priorités établies, avec le support de la firme Papilles, spécialisée en commercialisation et marketing.

Étude sur les coûts de production dans le bleuets nain par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

En 2024, le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a travaillé sur la mise à jour des coûts de production du bleuets sauvage. Le rapport a été déposé au SPBQ en novembre dernier. Voici des éléments extraits du rapport soulevant les principaux changements par rapport à la dernière étude, qui remontait à 2015. Le rapport complet du CECPA sera inclus en annexe du cahier des AGA du 11 avril prochain. **Les chiffres ci-dessous comparent les chiffres de 2015 indexés en dollars de 2023, avec les nouveaux chiffres de l'étude 2023.**

- La superficie cultivée par la ferme type a augmenté modérément, passant de 165 acres en 2015 à 176 acres en 2023, soit une hausse de 6,7 %. Cette augmentation de la surface cultivée a été accompagnée d'une amélioration des rendements. Ceux-ci sont passés de 2 065 livres par acre en 2015 à 2 580 livres en 2023 (sous régie conventionnelle), soit une hausse de 25 %.
- Les intrants de culture ont également évolué à la hausse au cours de cette période. Les coûts liés à l'utilisation d'engrais, de pesticides et à la pollinisation ont augmenté de 24 % par acre. Au-delà de l'augmentation du prix de ces intrants, il ressort que les quantités d'engrais, de pesticides et de pollinisateurs appliqués sont plus importantes que lors de l'étude 2015.
- En revanche, les frais liés à la cueillette et aux travaux effectués à forfait ont diminué de manière importante, avec une baisse de 25 %.
- Avec la mise à niveau des actifs dans le cadre de l'étude 2023, la ferme type a dû faire face à un accroissement des charges liées à la machinerie et aux équipements, dont celles de l'amortissement et des intérêts sur les emprunts à moyen et long terme.
- En 2023, le coût de production par acre est 21 % supérieur à celui de 2015. Toutefois, l'augmentation de la quantité de bleuets nains récoltés par acre est plus importante que la hausse des charges de production. L'amélioration de la productivité des bleuetières a permis une baisse des coûts de production par 100 livres de bleuets vendus à la hauteur de 3 %.

Par contre, lorsqu'on compare les coûts de 2023 avec ceux de 2015 sans faire d'indexation sur la valeur de l'argent, le coût de production global moyen est de **0,6573 \$/lb en 2023** alors qu'il était de **0,4943 \$/lb en 2015**, soit une **augmentation brute de 33 % sur cette période de huit ans**.

Vérification des prix finaux 2023

Par Laurie Godin, agr.

Après l'annonce des prix finaux de la récolte 2023 en août dernier, le SPBQ a mandaté la firme *Forvis Mazars* à titre d'auditeur indépendant (le « Vérificateur indépendant ») pour vérifier la conformité du calcul du prix final payé par les transformateurs aux producteurs.

Avec des prix payés parmi les plus bas jamais vu (*voir le tableau page suivante*), cet exercice s'imposait.

L'objectif principal de la mission de conformité est de s'assurer que les producteurs ont reçu un prix conforme au mécanisme de calcul du prix final prévu à la Convention de mise en marché en bleuëtière (la « Convention »).

Cet exercice implique notamment d'effectuer des tests sur les ventes de bleuëts réalisées et de vérifier que les tarifs des transformateurs étaient alignés avec ceux qui ont été annoncés dans la grille déposée avant le début de la récolte, et qu'ils n'ont pas été majorés au-delà de l'IPC par rapport à l'année précédente, tel que prévu à la Convention.

En plus de vérifier la conformité du prix final, le Vérificateur indépendant a aussi émis, **pour chacun des transformateurs, un rapport confidentiel** faisant état de la conformité du calcul et de son adéquation avec la grille de tarifs présentée au SPBQ.

L'exercice a permis de révéler que pour trois des quatre transformateurs, les grilles et/ou formules de calculs n'étaient pas conformes en tous points (ex. : erreur dans le report d'une donnée, quantité erronée au niveau de l'inventaire, ajout de lignes à la grille de tarifs ou la grille de calcul). **Le Vérificateur souligne toutefois que les problématiques soulevées n'ont pas eu d'incidence sur le prix final payé aux producteurs**, et donc, en résumé, que les prix finaux payés aux producteurs pour la saison 2023 sont conformes et qu'aucun ajustement n'est requis.

La situation met toutefois en évidence l'importance de vérifier de manière récurrente la conformité du calcul du prix final pour éviter qu'il puisse y avoir des dérives ou erreurs au fil du temps. Elle permettra également au SPBQ de demander des modifications afin d'optimiser ce processus dans la prochaine Convention de mise en marché.

Historique de prix des 10 dernières années :

ANNÉE	ACHETEUR	1ÈRE AVANCE	2E AVANCE	3E AVANCE	4E AVANCE	5E AVANCE	PRIX BONIFIÉ	PRIX BRUT	CONTRIBUTION RETENUE	PRIX NET VERSÉ
2014	BM	0,4500	0,0500	0,0500	0,1000	0,1500		0,8000	0,0150	0,7850
	BSQ	0,4500	0,0500	0,0500	0,1000	0,1500		0,8000	0,0150	0,7850
2015	BM	0,5500	0,0500	0,0108				0,6108	0,0150	0,5958
	BSQ	0,5500	0,0500	0,0096				0,6096	0,0150	0,5946
2016	BM	0,3000						0,3000	0,0150	0,2850
	BSQ	0,3000						0,3000	0,0150	0,2850
2017	BM	0,2000	0,0500	0,0820				0,3320	0,0150	0,3170
	BSQ	0,2000	0,0500	0,0837				0,3337	0,0150	0,3187
2018	BM	0,3500	0,0500	0,0500	0,0919			0,5419	0,0100	0,5319
	BM bio	0,6000	0,1500	0,1000	0,2846			1,1346	0,0100	1,1246
	BSQ	0,3500	0,0500	0,0500	0,0939			0,5439	0,0100	0,5339
	BSQ bio	0,6000	0,1500	0,1000	0,1996	0,0854		1,1350	0,0100	1,1250
2019	BM	0,4000	0,1000	0,0500	0,1341			0,6841	0,0150	0,6691
	BM bio	0,6000	0,2000	0,1000	0,2088			1,1088	0,0150	1,0938
	BSQ	0,4000	0,1000	0,0500	0,1550			0,7050	0,0150	0,6900
	BSQ Boréal	0,4000	0,1000	0,0500	0,1750			0,7250	0,0150	0,7100
	BSQ bio	0,6000	0,2000	0,1000	0,2045			1,1045	0,0150	1,0895
	CH	0,4000			0,1800			0,5800	0,0150	0,5650
	CH bio	0,6000			0,5400			1,1400	0,0150	1,1250
2020	BM	0,5000	0,2000	0,1000	0,1000	0,1330		1,0330	0,0150	1,0180
	BM sans pest.	0,5000	0,2000	0,1000	0,1000	0,1530		1,0530	0,0150	1,0380
	BM bio	0,7000	0,2000	0,1500	0,1000	0,1722		1,3222	0,0150	1,3072
	BSQ	0,5000	0,2000	0,1000	0,1000	0,1246		1,0246	0,0150	1,0096
	BSQ Boréal	0,5000	0,2000	0,1000	0,1000	0,1446		1,0446	0,0150	1,0296
	BSQ bio	0,7000	0,2000	0,1500	0,1000	0,1750		1,3250	0,0150	1,3100
	CH	0,5000		0,2000		0,2800		0,9800	0,0150	0,9650
	CH bio	0,7000		0,2500		0,6800		1,6300	0,0150	1,6150
2021	BM	0,8000	0,1000	0,1500	0,1000	0,3286	0,0271	1,5057	0,0150	1,4907
	BM sans pest.	0,8000	0,1000	0,1500	0,1000	0,3486	0,0271	1,5257	0,0150	1,5107
	BM bio	1,0000	0,1000	0,1500	0,1000	0,8834	0,1812	2,4146	0,0150	2,3996
	BSQ	0,8000	0,1000	0,1500	0,1000	0,3557		1,5057	0,0150	1,4907
	BSQ Boréal	0,8000	0,1000	0,1500	0,1000	0,3757		1,5257	0,0150	1,5107
	BSQ bio	1,0000	0,1000	0,1500	0,1000	1,0646		2,4146	0,0150	2,3996
	CH	0,8000		0,2500		0,7400		1,7900	0,0150	1,7750
	CH sans pest.	0,8000		0,2500		0,7400		1,7900	0,0150	1,7750
	CH bio	1,0000		0,3500		1,0500		2,4000	0,0150	2,3850
	CGB	0,8000	0,1000	0,1500	0,1000		0,3550	1,5050	0,0150	1,4900
	CGB sans pest.	0,8000	0,1000	0,1500	0,1000		0,3550	1,5050	0,0150	1,4900
CGB bio	1,0000	0,1000	0,1500	0,1000		1,0640	2,4140	0,0150	2,3990	
2022	BM	0,6000		0,1396				0,7396	0,0150	0,7246
	BM sans pest.	0,6000		0,1396				0,7396	0,0150	0,7246
	BM bio	0,8000		0,2758			0,1242	1,2000	0,0150	1,1850
	BSQ	0,6000		0,1237				0,7237	0,0150	0,7087
	BSQ Boréal	0,6000		0,1437				0,7437	0,0150	0,7287
	BSQ bio	0,8000		0,4378				1,2378	0,0150	1,2228
	CH	0,6000		0,1900				0,7900	0,0150	0,7750
	CH sans pest.	0,6000		0,1900				0,7900	0,0150	0,7750
	CH bio	0,8000		0,3800				1,1800	0,0150	1,1650
	CGB	0,6000						0,6000	0,0150	0,5850
	CGB sans pest.	0,6000						0,6000	0,0150	0,5850
CGB bio	0,8000						0,8000	0,0150	0,7850	
2023	BM	0,3500						0,3500	0,0100	0,3400
	BM sans pest.	0,3500					0,0200	0,3700	0,0100	0,3600
	BM bio	0,5000					0,1160	0,6160	0,0100	0,6060
	BSQ	0,3500						0,3500	0,0100	0,3400
	BSQ Boréal	0,3500					0,0200	0,3700	0,0100	0,3600
	BSQ bio	0,5000					0,1158	0,6158	0,0100	0,6058
	CH	0,3500						0,3500	0,0100	0,3400
	CH sans pest.	0,3500						0,3500	0,0100	0,3400
	CH bio	0,5000					0,3600	0,8600	0,0100	0,8500
	CGB	0,3500					0,0125	0,3625	0,0100	0,3525
	CGB sans pest.	0,3500					0,0125	0,3625	0,0100	0,3525
CGB bio	0,5000					0,0900	0,5900	0,0100	0,5800	

Soutien financier aux producteurs de bleuets

Par Laurie Godin, agr.

Afin d'aider les producteurs à compléter leur coffre à outils en gestion des risques et en soutien à l'investissement, nous avons fait un survol des programmes actuellement disponibles.

Programme de paiements anticipés (PPA) : accompagnement disponible

Le Programme de paiements anticipés (PPA), offert par Agriculture et agroalimentaires Canada (AAC), est un programme permettant aux producteurs d'avoir accès à des avances de fonds à des taux avantageux (prêt sans intérêt, jusqu'à 250 000 \$ pour 2025) en plus de répondre aux besoins de liquidités à court terme des producteurs.

Pour la campagne 2023–2024, c'est seulement 34 producteurs qui ont participé à ce programme. Il est plutôt surprenant qu'aussi peu de producteurs se prévalent de ce programme qui permet de rendre une somme d'argent facilement accessible et à très peu de frais pour chaque producteur, en fonction de ses rendements probables. Cette demande peut ensuite être refaite chaque année, permettant au prêt de se « rembourser » par lui-même année après année. Le Club Conseil Bleuets est mandaté et payé par le SPBQ pour aider les producteurs à remplir les demandes annuelles au PPA. Il est donc dans l'intérêt des producteurs, qui ne sont pas familiers avec ce programme, de s'informer auprès du Club Conseil Bleuets, au 418 239-0080. À noter que le formulaire pour le programme 2025–2026 sort habituellement le 31 mars de chaque année.

Programmes de la Financière agricole du Québec (FADQ)

Il est pertinent de rester à l'affût des programmes de soutien de la FADQ, car en plus des programmes de gestion des risques disponibles en continu, il y a des aides ponctuelles dont les producteurs admissibles peuvent tirer avantage. Le SPBQ publie régulièrement des informations sur les aides qui passent sous notre radar sur la page Facebook dédiée aux producteurs. Pour faire un survol des aides actuellement disponibles auprès de la FADQ, vous pouvez vous référer à leur site Internet, à l'adresse suivante : <https://www.fadq.qc.ca/accueil> ou encore contacter le bureau régional au (418) 668-2369.

Vous trouverez aussi à ce bulletin, une liste des programmes d'aides financières le FADQ actuellement disponible. Nous attirons votre attention sur le fait que les programmes suivants sont ouverts **jusqu'au 31 mars**.

[Rétribution agroenvironnementale : nouvelle aide financière pour prendre soin de l'environnement](#)

Période d'inscription **du 5 au 31 mars 2025**.

[Prêt de fonds de roulement : encore quelques jours pour en faire la demande](#)

Mesure bonifiée disponible **jusqu'au 31 mars 2025**.

Programmes « AGRI »

De plus, il est possible d'adhérer aux programmes « AGRI » sans pénalité jusqu'au 30 avril. Ces programmes, sont complémentaires à l'assurance récolte et intervienne lorsque les producteurs subissent des pertes de revenus substantielles, comme ce fut le cas dans la dernière année de couverture. Ces programmes sont particulièrement utiles dans une production cyclique comme celle du bleuets sauvage.

Pour l'adhésion d'une nouvelle entreprise agricole et pour le paiement de la contribution, **la date limite est le 30 avril**.

Vos agris, voyez-y!

Programmes du MAPAQ

Le MAPAQ dispose actuellement de programmes intéressants pour les producteurs qui ont différents projets d'investissement. Il peut être payant de faire un survol de ces programmes lorsque vous avez des projets d'acquisition d'équipements, de développements de marchés, d'innovation, ou toute autre idée qui vise à améliorer votre entreprise : [Aide financière en agriculture | Gouvernement du Québec](#).

Annexe : programme d'assurances et de soutien du revenu FADQ

[Assurance récolte \(ASREC\)](#)

L'assurance récolte protège vos récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Ce programme offre des protections individuelles et collectives.

[Agri-stabilité](#)

Agri-stabilité est le premier niveau d'intervention des programmes qui protègent le revenu global de votre entreprise. Il se base sur vos données financières réelles et stabilise votre revenu en cas de baisse de la marge de production.

[Agri-investissement](#)

Agri-investissement est un programme individuel basé sur l'épargne. Vous pouvez déposer annuellement un montant dans un compte et recevoir, en contrepartie, des contributions gouvernementales équivalentes.

[Agri-Québec](#)

Ce programme individuel, tout comme le programme Agri-investissement, est basé sur l'épargne. Vous pouvez déposer annuellement un montant dans un compte et recevoir, en contrepartie, des contributions gouvernementales équivalentes.

[Agri-Québec Plus](#)

Le programme Agri-Québec Plus apporte une aide financière complémentaire aux entreprises agricoles qui participent au programme Agri-stabilité et qui œuvrent dans des secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre.

[Mesure de remboursement des frais de préparation des données financières](#)

Cette mesure vise à rembourser une partie des frais de préparation des données financières pour certaines entreprises agricoles.

Location de ruches : pas à n'importe quel prix!

Par Laurie Godin, agr.

Dans une période où le prix du bleu est largement en dessous du coût de production moyen, il est impératif de gérer étroitement ses coûts de production. Sachant que la location de pollinisateurs est une des principales dépenses des producteurs de bleus, le SPBQ tente d'aider ses membres à prendre des décisions éclairées pour optimiser leur stratégie.

Il est de plus en plus difficile pour les producteurs de planifier une stratégie efficace et l'imprévisibilité liée à la location des ruches est un facteur important. La situation est préoccupante : menaces constantes de hausses de prix de certains apiculteurs, pressions pour réduire la durée des services et manque de prévisibilité sur les quantités et la qualité des ruches disponibles. Pour éviter de subir des conséquences négatives liées au manque d'information claire disponible et atténuer l'incertitude qui caractérise l'approvisionnement en ruches, le Comité pollinisation du SPBQ a tenté de négocier une entente générale avec les Apiculteurs et apicultrices du Québec (AADQ). Le principe suggéré était de fixer des balises visant à établir un prix stable et prévisible en contrepartie d'une qualité standard et paramétrée, mesurée par le nombre de cadres d'abeilles. Ils ont rejeté cette proposition, préférant laisser les producteurs négocier de gré à gré sans repères fiables sur lesquels s'appuyer. Dans le contexte actuel du prix du bleu et en l'absence d'une nouvelle entente négociée avec les AADQ, la recommandation de base du SPBQ envers ses producteurs est de s'en tenir au statu quo par rapport à l'année dernière, soit un prix de **175 \$ à 200\$ par ruche**.

Malgré cela, la saison approche et plusieurs producteurs ont déjà fait les démarches avec leurs apiculteurs. Nous savons que certains producteurs, ayant la **capacité d'inspecter les ruches afin d'en certifier la force**, ont accepté de payer jusqu'à 225 \$/ruche avec la confirmation qu'elles

auront **13+ cadres d'abeilles, soit une force au-delà du standard de 11-12 cadres d'abeilles**. Quand un apiculteur est prêt à s'engager sur la qualité du service qu'il offre et la force de ses ruches, il peut être plus acceptable pour un producteur d'accepter ce prix, à condition d'être en mesure d'inspecter les ruches adéquatement.

Compte tenu de la situation, le SPBQ a décidé de **recommander aux producteurs qui ont la possibilité de faire inspecter ou de faire eux-mêmes l'inspection**, d'appliquer le principe du prix selon la « force » de la ruche, tel que résumé dans l'encadré qui suit (dans l'impossibilité de garantir une force au-delà du standard, le Syndicat recommande de ne pas dépasser 200 \$).

- **0 \$** : Pour les ruches contenant moins de 10 cadres d'abeilles, aucune compensation n'est offerte. En d'autres termes, ces ruches ne sont pas souhaitées pour la pollinisation des bleuets sauvages au Québec. Passez le message à vos apiculteurs!
- **175 \$** : Pour les ruches avec 10 cadres d'abeilles, soit "sous le standard minimal".
- **200 \$** : Pour les ruches avec 11 à 12 cadres d'abeilles, jugées "tout juste sur le standard".
- **225 \$** : Pour les ruches avec 13 cadres d'abeilles ou plus, qualifiées "au-dessus du standard minimal".

Modalités additionnelles d'inspection et de services :

- Les ruches devraient être inspectées durant la 1^{ère} semaine de pollinisation des bleuets.
- Un cadre d'abeilles équivaut à un cadre complet des deux côtés.
- Les inspections selon le standard précédent du CRSAD, tant que la méthode n'aura pas été révisée conjointement par le SPBQ et les AADQ.
- Les coûts incluent tous les services de pollinisation connexes ainsi que les coûts de transport pour tout le territoire du Plan conjoint.

Durée de la pollinisation :

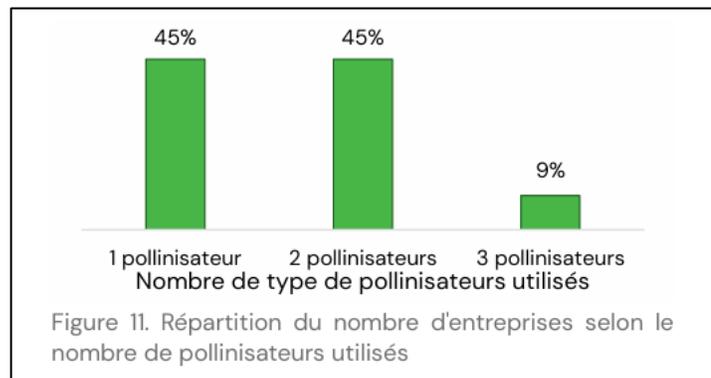
La période de pollinisation est considérée "normale" pour une durée d'environ 3 semaines, selon les années.

Règles concernant la division/nucléus :

Aucune division ou création de nucléus ne doit être effectuée avant la dernière semaine de pollinisation, ou tant que la quantité florale n'a pas commencé à diminuer de manière significative.

Ces règles visent à assurer une pollinisation efficace et optimale des bleuets tout en maintenant des standards de qualité élevés pour les colonies d'abeilles impliquées.

Les balises présentées visent à soutenir les producteurs dans les décisions importantes qu'ils doivent prendre en lien avec la stratégie de pollinisation. Depuis quelques années, le rendement des bleuëtiers connaît une augmentation graduelle. Nous remarquons que parallèlement à cette augmentation, les producteurs diversifient davantage les pollinisateurs



utilisés. Dans le récent rapport sur les coûts de production du CECPA, on peut voir que 54 % des entreprises utilisent deux à trois pollinisateurs dans leur entreprise. Cette méthode permet de sécuriser les approvisionnements, en plus de démontrer une certaine synergie liée à la complémentarité des pollinisateurs. Un volet du projet ApiBleuMax, présenté lors de la dernière Journée Bleuët, a aussi démontré l'utilité d'utiliser jusqu'à trois types de pollinisateurs différents en même temps, étant donné leur complémentarité.

Le tableau qui suit présente la tendance dans l'utilisation des pollinisateurs depuis deux ans, selon les renseignements du MAPAQ :

Ressource	Saison 2023	Saison 2024	Évolution
Ruches d'abeilles	25 000	23 000	-2 000 (-8 %)
4-pak de bourdons	9 200	12 200	+3 000 (+33 %)
Gallons de mégachiles	11 200	12 250	+1 050 (+9 %)

Ces renseignements sont encourageants et témoignent d'une diminution graduelle de la dépendance des producteurs à un seul intrant pour assurer les services de pollinisation.

Présentation de David Leonardo Lombana Rodriguez



Bonjour à tous,

Je m'appelle David Leonardo Lombana Rodriguez et je suis ravi de vous avoir rejoint en tant que responsable de la coordination administrative depuis le mois d'août!

Diplômé en tant que parajuriste en Ontario, je parle couramment l'anglais, le français et l'espagnol, alors n'hésitez pas à communiquer avec moi!

Depuis mes études en droit du travail, j'ai toujours rêvé de travailler avec un syndicat, et ce poste est une opportunité incroyable pour moi (je vous remercie de m'avoir donné cette opportunité). J'adore la région du Lac-Saint-Jean et je suis enthousiaste à l'idée de m'y installer.

Dans mon rôle de coordonnateur administratif, je m'occupe de divers dossiers importants tels que la révision règlementaire, le changement d'image, l'actualisation de la base de données, ainsi que l'amélioration et la documentation des procédures du bureau et des bonnes pratiques.

Mon objectif est de contribuer à l'efficacité et à la modernisation de nos processus administratifs, tout en soutenant les producteurs de bleuets dans leurs activités quotidiennes. Laissez-moi vous simplifier la vie!

Ce poste me permettra de grandir tant professionnellement que personnellement. Je suis impatient de collaborer avec chacun d'entre vous et de partager mes compétences et mon enthousiasme pour notre mission commune. Merci de m'accueillir dans cette belle région et au sein de cette équipe dynamique!

David Lombana, responsable de la coordination administrative

Journée Bleuets 2025

Par Guylaine Dubé

La Journée Bleuets suscite d'année en année toujours le même engouement et le 26 février dernier, c'est plus de 180 participants qui s'y sont joints.

Merci à tous les producteurs de bleuets, intervenants, conférenciers, organisateurs et partenaires qui ont su faire de cette journée annuelle un succès!

Pour ceux qui n'auraient pu être présents, des enregistrements seront rendus disponibles très bientôt. Restez à l'affut!



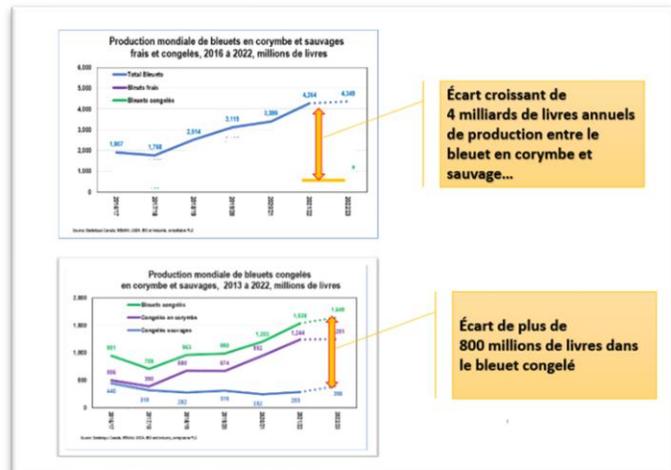
Un aperçu des activités de la WBANA

Par Christian Dessureault



1. Les défis entourant la commercialisation du bleuets sauvage

D'après diverses analyses de marché que nous avons publiées au cours des cinq dernières années et comme mentionné lors des dernières réunions annuelles ainsi qu'à une récente conférence à Mistassini, la production de bleuets en corymbe a connu une hausse remarquable, atteignant aujourd'hui un écart de volume de plus de 4 milliards de livres, dont 800 millions de livres sous forme de bleuets surgelés. Cette inégalité représente désormais une menace majeure pour la viabilité économique de notre secteur.



Source : Forest Lavoie Conseil

En novembre 2022, les transformateurs de bleuets sauvages du Québec et des Maritimes, ainsi que les associations de producteurs, ont décidé de relancer l'Association nationale des bleuets sauvages (WBANA) pour mettre en évidence les bienfaits uniques de ce fruit et pour le distinguer du bleuets en corymbe. Un nouveau comité de direction, composé de membres élus pour une période de trois ans, a été mandaté pour démontrer l'utilité de l'organisation récemment reformée, la WBANA 2.0. Bien que cette organisation soit opérationnelle depuis plus de vingt ans, ses performances ont suscité des critiques constantes, en particulier au cours des dernières années.

2. Les accomplissements à ce jour de la WBANA 2.0

Avec sa version 2.0, la WBANA souhaite harmoniser les efforts des producteurs et des transformateurs. En 2023, quatre comités ont été relancés : Finance, Recherche en santé et Marketing-Promotion.

L'objectif principal de l'organisation est d'améliorer la transparence de l'organisation, de mettre en place des stratégies promotionnelles pour faire davantage de distinctions entre le bleuets sauvage et le bleuets en corymbe, et ainsi de contrer la menace que représente ce dernier. Cela permettrait de sécuriser la position du bleuets sauvage sur le marché international.

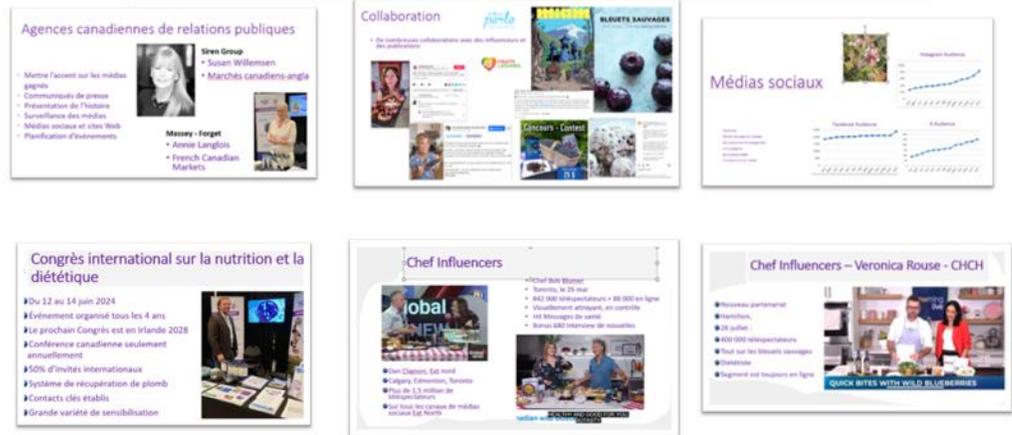
a. Un rappel sur les activités de marketing

Pour maximiser les ressources allouées à la promotion, le comité s'est concentré sur le public canadien en utilisant les réseaux sociaux et les partenariats avec des personnalités

influentes, telles que des chefs cuisiniers ou des experts en nutrition. En effet, ces canaux permettent de toucher un large auditoire, tout en étant relativement abordables, puisqu'ils ne concernent principalement que la rémunération des artistes et des produits, ainsi que les dépenses liées à la diffusion.



Comité Marketing - activités clés exécutées



Participation au congrès international sur la nutrition et la diététique

- Du 12 au 14 juin 2024
- Événement organisé tous les 4 ans
- Le prochain Congrès sera en Irlande 2028
- Conférence canadienne seulement annuellement
- 50 % d'invités internationaux
- Contacts clés établis
- Grande variété de sensibilisation



Des membres du conseil d'administration de la WBANA ont participé à divers événements internationaux, notamment le **congrès de nutrition**, des symposiums scientifiques et le congrès international sur la nutrition et la diététique.

Leur présence au **symposium sur la recherche en santé** en août dernier, au Maine, a conduit à la publication d'un article dans le journal « Bakers ». Cet événement a permis de partager les résultats de recherches récentes sur les avantages potentiels de la consommation de bleuets sauvages. Bien que l'article soit en anglais, voici un lien pour y accéder : <https://www.bakersjournal.com/gathering-of-scientists-showcases-wild-blueberry-health-effects/>.



Participation au symposium sur la recherche en santé à Bangor, Maine le 13 et 14 Aout, 2024

TOP 5 TRENDING
by BAKERS JOURNAL

Subscribe to Magazine | bakersjournal.com

- Article de qualité publié dans Bakers Journal le 27 août 2024
- Destiné aux principaux clients commerciaux
- Traduit en français pour inclusion dans le bulletin de la SPBQ
- Réenvoyer par courriel à la liste de distribution dans le cadre des «Articles les plus populaires» 1er septembre
- Inclus dans l'édition imprimée du magazine

Excellente retombée à la suite de la participation à ce symposium par Patrick O'Neil, directeur général de la WBANA, et Peter Burges, directeur de l'association des producteurs de la Nouvelle-Écosse

Un récent concours du « Mois de la santé cardiaque », sur le smoothie au bleuets pour la santé du cœur a généré :

- 84 790 impressions au total (toutes plateformes confondues);
- Croissance totale de 18,7 % (toutes plateformes confondues).

En février, chouchouter votre cœur grâce à notre concours mettant en vedette les bleuets sauvages. En plus d'être délicieux – les bleuets sauvages regorgent d'antioxydants qui favorisent la santé du cœur, ce qui en fait l'ingrédient parfait pour un smoothie savoureux et nutritif.

Participez et courez la chance de gagner un ensemble à smoothie comprenant :

- Un mélangeur Ninja Nutri-Pro
- Une carte-cadeau de 25 \$ pour acheter des bleuets sauvages et d'autres ingrédients pour faire votre smoothie
- Des recettes de smoothies délicieusement sauvages Prix d'une valeur de 100 \$.

Pour participer :

Suivez @canadianwildbb

Identifiez 3 amis dans les commentaires

Augmentez vos chances en participant sur Instagram et X !

*Le concours se termine le 15 février 2025 à 20 h. Concours ouvert aux résidents du Canada



«Wildly Delicious» est notre premier partenaire à nous accompagner dans une publication conjointe sur les réseaux sociaux. Un partenariat récent a été établi avec le Collège Niagara où des étudiants en cuisine créeront une recette unique de bleuets sauvages. WBANA évaluera la meilleure recette lors d'un événement en avril. Des collaborations avec les réseaux sociaux sont prévues.

b. L'accès au fonds d'Agri-marketing agricole

Notre marché actuel dépend largement (plus de 75 %) des exportations vers les marchés étrangers. Par conséquent, il est crucial d'obtenir ces fonds de financement qui nous permettront de continuer à stimuler la demande et de favoriser une expansion constante de nos ventes sur les marchés ciblés. Cette tendance s'est d'ailleurs accentuée depuis les récentes déclarations de notre voisin américain, où près de la moitié (50 %) de nos ventes actuelles sont réalisées.

La fenêtre d'application pour l'obtention de subventions du programme d'agriculture marketing, sur laquelle se penche le comité de marketing, ouvrira le 1^{er} mars. Les principaux marchés choisis par le comité de marketing sont l'Allemagne, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan. Le financement sera versé en avril 2026. Les frais seront supportés à parts égales, sauf pour Taïwan, où le programme en assumera 70 % et la WBANA, 30 %. Des réunions sont organisées avec les responsables provinciaux et les ambassades canadiennes afin d'examiner les conditions propices.

c. L'engagement envers la reddition de comptes

Le récent comité exécutif a pris l'engagement de resserrer les liens avec ses membres. Pour ce faire, trois infolettres ont déjà été publiées, présentant les activités de l'organisation. Si vous n'avez pas eu l'occasion de les consulter, **accéder aux fichiers** du groupe Facebook « **L'industrie du bleuét sauvage** » à l'aide de ce lien :

www.facebook.com/groups et rechercher les **Infolettres WBANA**, selon leur date de publication :

- Infolettre n° 1 d'octobre 2023 : **publiée le 25 octobre 2023**;
- Infolettre n° 2 de juin 2024 : **publiée le 11 juillet 2024**;
- Infolettre n° 3 de décembre 2024 : **publiée le 25 décembre 2024**.



La communication interne inclut la publication d'infolettres et des rendements de comptes des activités

- Des renseignements pertinents sur l'activité des programmes et leurs efficacités
- Des affichages sur les sites Web et les médias sociaux partagés avec les associations provinciales de producteurs
- Des communications avec les membres, les gouvernements et les associations de producteurs.



WBANA 2.0 - L'imputabilité est une des valeurs du nouveau modus operandi.



Des mesures ont été mises en place pour assurer le suivi des réactions des médias et évaluer plus précisément l'impact des efforts promotionnels. Voici quelques résultats :



Suivi des médias avec chiffres à l'appoint

- Plus de 21 millions de réactions 2024 durant la saison estivale
 - Un nombre plus stable en 2023 affecté par la quantité de feux de forêt



WBANA 2.0 - Établir des mesures pour quantifier nos activités de promotion est une priorité.



- Engagement médiatique grandissant : plus de 21 millions de réactions en 2024 pendant la saison estivale;
- Visionnements élevés : 31,6 millions de vues entre juin 2023 et mai 2024;
- Perception positive : 71 % des reportages ont un ton positif, 29 % sont impartiaux, et 0 % sont négatifs.

Parmi les critiques formulées dans le passé à l'égard de la WBANA figurait l'absence de transparence financière en ce qui concerne les budgets et les dépenses. Pour remédier à cette situation, l'organisation s'est engagée à faire les efforts nécessaires pour diffuser les informations pertinentes. Voici un aperçu du budget 2025, qui a été présenté lors de notre réunion annuelle.

Proposition- Budget 2025		
Catégorie	Activités	Budget
Revenu	Cotisation	\$875,000
	Agri-marketing / (Gouv)	À finaliser
	Intérêt	4 000 \$
	Total	\$879,000
Dépenses	Marketing	250 000 \$
	Recherche en santé	341 000 \$
	Administration	245 000 \$
	Autres	35 000 \$
	Total	\$871,000

d. Les priorités du comité de recherche et santé

Le comité de recherche et de santé demeure la **fondation de la valorisation de notre produit**. Il est composé de membres de la WBANA Canada et de la WBANA US. Lors de la dernière assemblée générale, le comité a recommandé un investissement de 340 000 \$ en 2025 et 2026, dans des projets communs ce qui a été approuvé par le CA de l'organisation.

Au fil des dernières années, des recherches approfondies ont été menées pour documenter les bienfaits pour la santé associés à la consommation de notre perle bleue. Toutefois, les résultats de ces études sont présentés dans un jargon technique, ce qui rend leur compréhension difficile pour le public cible. Par conséquent, le comité a suggéré d'affecter une partie de ses ressources pour diffuser les résultats obtenus, ce qui simplifiera leur assimilation et soutiendra les ventes, en mettant l'accent sur la distinction du bleuets sauvage. Nous cherchons actuellement un partenaire expert dans ce domaine pour entamer cette initiative.

Les principaux projets de recherche en santé en cours :

Projet	Statut
Le BS (Bleuets Sauvage) et la motricité de patients affectés par la maladie de Parkinson.	Tous les tests par sujet sont attendus d'ici la fin de décembre.
BS et les effets antihypertenseurs et protection vasculaires chez les hommes et les femmes d'âges moyens et plus âgés.	Tous les tests sur les sujets sont attendus d'ici la fin de décembre.
Le BS et la prévention cardiovasculaire chez les personnes âgées en bonne santé.	En cours, achèvement prévu en juillet 2025.
Le BS et le syndrome métabolique : un ensemble de facteurs de risque pour le diabète de type 2, l'obésité et les maladies cardiovasculaires.	En cours, achèvement prévu en juin 2025.
Le BS et les effets sur la résilience au vieillissement de la peau.	Terminé, est mécaniste; de bons résultats pour mener à la partie 2 de ce projet.
Le BS et la régulation de l'appétit et perte de poids.	Terminé, premier article soumis en janvier 2025.
Le BS et la réglementation des hormones de satiété sur la régulation du poids (projet pilote).	Terminé, premier document soumis.

3. La formation d'un comité de défense pour les intérêts de l'industrie

Dernièrement, un nouveau comité de lobbyisme, composé du directeur général de la WBANA, d'un représentant des transformateurs et d'un représentant de chaque organisation de producteurs, a été mis sur pied.

Ce groupe s'est donné comme mandat de :

- Développer et présenter une démarche de mobilisation des autorités en établissant et en entretenant des liens avec les responsables politiques fédéraux et les fonctionnaires du gouvernement, ce qui permettra d'établir des canaux de communication avec les décideurs en temps voulu;

- Repérer et suggérer des enjeux de plaidoyer prioritaires en matière de politiques, principalement pour favoriser l'accès au marché et le maintien de celui-ci;
- Identifiez les alliés et les moyens de la coalition susceptibles d'avancer dans la réalisation des objectifs, tels que l'obtention de financement public accru et une meilleure assistance pour les agriculteurs.

4. La perspective de l'instauration des droits de douane

Aux États-Unis, bien que le «Wild Blueberry Council» (WBC) n'ait pas encore communiqué sa position concernant l'éventuelle imposition américaine sur les importations, il semblerait, d'après nos informations, qu'il adoptera la même ligne de conduite en 2021, c'est-à-dire qu'il s'opposera fermement à cette décision. Il est important de souligner que les professionnels de l'industrie de la transformation des bleuets de la WBANA des États-Unis s'opposent à cette idée, en raison du fait qu'une grande partie de la production américaine est traitée au Canada. Nous n'avons pas recueilli de commentaires auprès des producteurs, car certains d'entre eux considèrent cet accord comme une occasion d'augmenter le prix du bleuets sur le marché américain.

Il est à noter que la sénatrice républicaine Susan Collins, du Maine, a récemment exprimé ses inquiétudes face aux tarifs sur les importations canadiennes imposés par l'administration Trump.

Au Canada, Patrick O'Neil a participé à une séance de discussions animée par le ministre fédéral canadien de l'Agriculture, Lawrence MacAulay. Celui-ci a insisté sur l'utilisation de nos réseaux aux États-Unis pour faire passer notre message au président Trump et au Congrès. Il s'agit d'expliquer en quoi ces prix sont défavorables pour eux, puis de les persuader de ne pas les appliquer.

Le comité de défense a également assisté à une autre réunion sur le même thème, cette fois animée par le député du Bloc Québécois, Yves Perron. La réunion s'est principalement concentrée sur la présentation des conditions entourant la commercialisation de notre produit ainsi que sur les risques majeurs qui pourraient mettre en péril une industrie générant des retombées économiques de plus de 125 millions de dollars dans nos régions périphériques.

En ce qui me concerne, je crois que nos dirigeants politiques actuels ont l'air dépassés par cette menace.

5. Des défis à relever

Jusqu'à présent, les efforts de promotion ont été principalement axés sur la commercialisation nationale grâce au marketing numérique, comme les réseaux sociaux et les influenceurs, ainsi qu'à la participation à des événements liés à la nutrition et à la santé.

L'échange domestique offre une croissance stable et il est essentiel de l'optimiser. Cependant, une grande partie du potentiel demeure dans l'exportation vers les États-Unis, l'Europe et l'Asie. Les récentes menaces de taxes douanières américaines sur les importations pourraient nous amener à revoir hâtivement notre stratégie de développement des marchés pour faire face aux intimidations de notre voisin du sud et l'enveloppe monétaire actuelle de publicité s'avère insuffisante pour mener à bien cette tâche.

L'organisation possède la structure et les ressources humaines requises pour gérer la situation. Le comité marketing s'affaire à mettre au point une stratégie visant à tirer le meilleur parti des subventions offertes, dont celles d'Agri marketing. Des démarches seront entreprises pour obtenir des liquidités d'urgence auprès de nos gouvernements si elles deviennent disponibles pour faire face à la menace des tarifs. Finalement, le conseil d'administration est conscient de la responsabilité qui lui incombe de justifier la pérennité de la WBANA auprès de ses membres.

À venir

Par Guylaine Dubé



À INSCRIRE DÈS MAINTENANT À VOTRE AGENDA!

Les **assemblées générales annuelles 2025** des producteurs visés par le Plan conjoint et des membres du SPBQ se tiendront :



le vendredi 11 avril 2025, à l'Hôtel du Jardin de St-Félicien.

***** PLUSIEURS PRIX DE PRÉSENCE! *****

Les avis de convocation et ordre du jour vous seront postés au plus tard le 21 mars prochain. Nous souhaitons vous y voir très nombreux!

Gala Distinction

Par David Lombana

Le samedi 23 novembre dernier, au Motel Chute des Pères à Mistassini, s'est tenu le prestigieux Gala Distinction, organisé par la Chambre de Commerce de Dolbeau-Mistassini.

Cet événement a été marqué par la reconnaissance de l'un de nos partenaires, Délices du Lac St-Jean, qui a remporté le prix de « L'Investisseur ». Cette distinction souligne leur engagement significatif dans l'amélioration du commerce régional et la valorisation du bleuets sauvage.

Délices du Lac a investi massivement pour moderniser ses installations, incluant une cuisine industrielle à la pointe de la technologie. Ces efforts ont non seulement amélioré leur capacité de production, mais ont également attiré l'attention sur le potentiel touristique de la région grâce à leurs produits gastronomiques uniques. Leurs créations, mettant en valeur le bleuets sauvage, sont désormais disponibles dans divers points de vente à travers le Canada, renforçant ainsi la notoriété de notre produit phare.



La réussite de Délices du Lac lors de cette soirée est un exemple éclatant de l'importance de la collaboration entre les différents acteurs de notre industrie. En travaillant ensemble, nous pouvons non seulement améliorer la qualité et la distribution de nos produits, mais aussi attirer de nouveaux visiteurs et investisseurs dans notre belle région. Les photos de la soirée, que nous avons incluses dans ce bulletin, témoignent de la fierté de notre communauté.



En conclusion, la Gala Distinction a été une soirée mémorable qui a mis en lumière les efforts et les succès de nos partenaires.

Continuons à collaborer et à innover pour faire briller le bleuets sauvage du Québec sur la scène nationale et internationale.

Merci de faire partie de la famille du bleuets sauvage!

Un message de la WBANA–Canada du 30 octobre 2024

Par Patrick O'Neil, Directeur général de WBANA Canada

J'ai récemment terminé mes six premiers mois avec la WBANA et j'ai beaucoup appris sur l'industrie.

Je tiens particulièrement à remercier Gervais de m'avoir présenté aux producteurs, transformateurs et à la merveilleuse équipe des Délices du Lac St-Jean lors d'une brève visite en juillet dernier.

La mission de la WBANA est de : « Créer et améliorer la connaissance des consommateurs sur les vertus des bleuets sauvages grâce à des efforts efficaces de différenciation, de marketing et de promotion soutenus par la science et la valorisation de l'industrie ».

C'est sur cette base que cette année, nous avons travaillé à générer des articles et des nouvelles sur les bienfaits des bleuets sauvages sur la santé. Alors je prends quelques minutes pour souligner certaines de ces activités.

Nous avons mis l'accent sur le développement de nos canaux de médias sociaux. Nos comptes d'Instagram et de X (@canadianwildbb) ont vu leur nombre d'abonnés tripler au cours de l'année dernière. Nous avons fortement misé sur celui de Facebook « Canadian Wild Blueberries ». Nos parutions les plus populaires incluent des photos et des vidéos soumises par les producteurs. Merci de suivre ces comptes, d'aimer et de partager. Les exploitants sont nos meilleurs ambassadeurs, ainsi, faites-nous savoir si vous souhaitez participer et vous mettre en valeur dans de telles publications.

Pour accentuer notre publicité, nous avons coopéré avec des influenceurs québécois, dont :

- Stéphanie Côté, qui a réalisé une superbe audiovisuelle dans les champs expliquant les différences entre le bleuets sauvage et le cultivé;
- Hubert Cormier, qui a contribué à un concours qui nous a permis d'augmenter nos abonnés sur Facebook en août.

D'autres collaborations incluent le magazine pour enfants Miam, et J'aime les Fruits et Légumes, qui proposera un segment de cuisine en direct mettant en vedette notre produit sur leur chaîne Facebook le 9 novembre prochain.

Nous avons travaillé avec des chefs et des diététiciens pour promouvoir les bienfaits des bleuets sauvages pour la santé lors d'apparitions à la télévision. Notre seule dépense se résume au temps des cuisiniers et les ingrédients utilisés. Ces diffusions nous ont permis de toucher plus de 2 500 personnes cet été avec des tranches de quatre à cinq minutes.

En juillet, nous avons commandité un emplacement d'exposants au Congrès international de nutrition et diététique. Là, nous avons réuni 319 professionnels de la santé publique, praticiens privés et acheteurs institutionnels pour louer les bienfaits de nos merveilleux bleuets.

Une nouvelle initiative est les webinaires de mise à jour du marché. Ces rencontres sont organisées avec une traduction simultanée et permettent aux producteurs et à l'industrie de suivre les dernières tendances en matière de prix, d'exportations et de niveau d'approvisionnement. La première a eu lieu en juillet et la seconde le 23 octobre.

Nous continuons à financer des projets de recherche sur les bienfaits physiques en partenariat avec la WBANA-US, et un récent symposium sur la recherche en santé à Toronto a réuni des scientifiques du monde entier. Ce colloque a provoqué une entrevue occasionnant la publication de 680 nouvelles et l'atteinte de 850 000 auditeurs grâce à des segments diffusés en boucle.

Notre conseil d'administration s'est rassemblé avec la WBANA-US à Moncton les 29 et 30 octobre. Les retours de cette réunion serviront à préparer un plan marketing qui sera utilisé pour demander des fonds de contrepartie gouvernementaux.

J'ai hâte d'en apprendre davantage sur cette industrie et de rencontrer plusieurs d'entre vous bientôt.

Patrick O'Neil, directeur général de la WBANA-Canada

Site Internet du SPBQ

Par Guylaine Dubé



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au perlebleue.ca.

Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : certains *résultats des projets de recherche* et le *Guide de production*. De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et d'équipements, les *Bulletins Le Bleuets* depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le *Règlement général du SPBQ*, le *Plan conjoint* et les *Conventions de mise en marché* originales ainsi que le *Tableau des signataires des conventions*.

Depuis peu, toutes les *Infolettres* et tous les *Feuillets d'information sur les marchés* se trouvent sur le site Internet également.

Plusieurs *recettes* y sont également publiées. Régalez-vous!

Nos réseaux sociaux

Par Guylaine Dubé



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt! Recherchez « **Le Bleuets, perle des p'tits fruits** » sur **Facebook** au : <https://www.facebook.com/perlebleue.ca> et sur **YouTube** au : <https://www.youtube.com/@lebleuetperledesptitsfruit9336>. De plus, joignez le **groupe privé** « **L'Industrie du bleuets sauvage** » qui s'adresse exclusivement aux producteurs de bleuets, aux cueilleurs et aux intervenants au : <https://www.facebook.com/groups/528919227936236>.



Programme Investissement Croissance Durable Volet – Fonds de roulement

1. Entreprises admissibles au Prêt de fonds de roulement

Les entreprises agricoles et agroalimentaires, qu'elles soient clientes ou non à la FADQ, sont admissibles dans la mesure où elles ont un besoin de liquidités.

Description du Prêt de fonds de roulement

Les montants du Prêt du fonds de roulement sont déterminés en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et de sa capacité de remboursement.

La durée du Prêt de fonds de roulement peut s'échelonner jusqu'à dix ans avec la possibilité d'obtenir un congé de capital durant les trois premières années.

Les entreprises doivent démontrer une perspective raisonnable de rentabilité et de viabilité financière.

Le Prêt de fonds de roulement peut être combiné à l'aide financière pour le fonds de roulement du PICD – volet 5 si l'entreprise est admissible.

Les montants du Prêt de fonds de roulement admissible selon le chiffre d'affaires sont les suivants :

Chiffre d'affaires aux derniers états financiers disponibles	≤ 750 000 \$	> 750 000 \$ À ≤ 1 500 000 \$	> 1 500 000 \$ à ≤ 2 000 000 \$	> 2 000 000 \$
Montant de la garantie de prêt pour le fonds de roulement	Jusqu'à 50 000 \$	Jusqu'à 100 000 \$	Jusqu'à 200 000 \$	Jusqu'à 300 000 \$
Cautionnement ou garantie ¹	Caution	Caution	Garantie	Garantie

¹ Pour un nouveau client en financement ou pour les entreprises déjà clientes en financement ayant des besoins financiers supplémentaires à la garantie de prêt de fonds de roulement, la prise de garantie est applicable, peu importe le chiffre d'affaires.

2. Entreprises admissibles à l'aide financière

Les entreprises agricoles et agroalimentaires, qu'elles soient clientes ou non à la FADQ, sont admissibles et doivent répondre aux critères et exigences suivants pour obtenir l'aide financière :

- présenter un excédent monétaire négatif;
- présenter un fonds de roulement négatif;
- avoir une perspective raisonnable de rentabilité et viabilité financière;
- continuer ou s'engager à participer aux programmes d'assurance et de protection du revenu applicable pour une saine gestion des risques de leur entreprise.

Les entreprises en processus de recouvrement à la FADQ ou chez un autre prêteur ainsi que les entreprises forestières **ne sont pas admissibles**.

Description de l'aide financière

- Ce volet permet aux entreprises admissibles de bénéficier d'une aide financière modulée selon leur chiffre d'affaires.
- L'aide financière est versée sur une période de trois ans.

Ce volet se termine selon la première éventualité :

- le 31 mars 2025;
- à l'épuisement des sommes allouées à la FADQ.

Selon le chiffre d'affaires, les montants d'aide financière sont les suivants :

Chiffre d'affaires aux derniers états financiers disponibles	≤ 750 000 \$	> 750 000 \$ À ≤ 1 500 000 \$	> 1 500 000 \$ à ≤ 2 000 000 \$	> 2 000 000 \$
Montant de l'aide financière sur 3 ans ¹	12 500 \$	25 000 \$	50 000 \$	75 000 \$

1. Les versements de l'aide financière s'effectuent deux fois par année :

- 1^{er} avril au 30 septembre = versement en décembre
- 1^{er} octobre au 31 mars = versement en juin

3. Étapes à suivre pour obtenir l'aide financière et/ou la garantie de prêt pour le fonds de roulement :

- Faire une demande de financement auprès de votre conseiller, le cas échéant;
- Fournir à votre conseiller un état de situation de votre fonds de roulement;
- Remettre vos états financiers récents à votre comptable (préparateur accrédité) si ce n'est pas déjà fait.

Des documents supplémentaires sont parfois nécessaires pour l'analyse d'une demande de financement. De plus, étant donné un nombre élevé de demandes et la priorisation que certains dossiers requièrent, des délais pourraient être observés.

Article RH d'AGRlcarrières

Rédigé par : AGRlcarrières / Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole

Résumé par : David Lombana

Les entreprises agricoles au Québec font de plus en plus appel à des travailleurs étrangers temporaires (TET) pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, avec une augmentation de plus de 20 % en 2022 par rapport à 2021. Cette tendance souligne l'importance pour les employeurs de bien comprendre les défis liés à l'intégration de ces travailleurs, car leur satisfaction et leur engagement influencent directement la productivité de l'entreprise.

L'arrivée des TET au Québec nécessite une période d'adaptation, durant laquelle ils doivent se familiariser avec la culture locale, le climat nordique et la langue. Loin de leurs proches, cette nouvelle réalité peut être déstabilisante. Les employeurs doivent être attentifs à ces défis et soutenir leurs travailleurs en surveillant les signes de difficulté d'intégration, tels que l'isolement, la tristesse ou le manque d'intérêt pour le travail. Il est essentiel de respecter les différences culturelles. Par exemple, les hispanophones ont des habitudes de paiement différentes et des interactions sociales distinctes. Les employeurs doivent aider les TET à surmonter la barrière linguistique en utilisant des phrases courtes, en reformulant les expressions et en expliquant les actions. De plus, il est important de clarifier les attentes en matière de hiérarchie et de relations hommes femmes pour éviter les malentendus.

Encourager un bon équilibre entre vie professionnelle et personnelle est crucial pour une intégration réussie. Les employeurs peuvent promouvoir les activités sociales, indiquer les lieux où se retrouvent d'autres TET et organiser des activités pour briser l'isolement. Montrer de l'intérêt pour la famille des travailleurs et accepter leurs offres culinaires peut également renforcer les liens de confiance. Un bon processus d'accueil et d'intégration demande du temps, mais il en vaut la peine en matière de retour sur investissement. Quelques astuces supplémentaires incluent l'organisation d'activités d'accueil informelles, l'établissement d'un registre des TET avec leurs coordonnées et contacts d'urgence, et la formation sur l'utilisation des commodités et les aspects administratifs. En résumé, une intégration réussie des TET repose sur la compréhension, le soutien et la sensibilisation des employeurs aux défis culturels et personnels de leurs travailleurs.

Volumes de production des dix dernières années sur le territoire du Plan conjoint

Par Guylaine Dubé

ANNÉE	BLEUETIÈRE	FORÊT	FRAIS	TOTAL
2015	41 413 059,00	3 151 215,00	594 204,00	45 158 478,00
2016	103 458 920,00	3 249 789,00	1 131 016,00	107 839 725,00
2017	67 869 598,00	2 400 103,00	964 386,30	71 234 087,30
2018	72 635 137,00	3 028 746,00	1 138 149,20	76 802 032,20
2019	66 223 496,00	1 073 561,00	968 075,90	68 265 132,90
2020	84 073 973,60	1 377 540,00	915 384,10	86 366 897,70
2021	30 198 609,30	166 614,00	753 285,40	31 118 508,70
2022	94 173 786,50	2 461 818,50	1 077 864,50	97 713 469,50
2023	99 966 448,50	629 331,80	993 624,95	101 589 405,25
2024	86 169 850,50	456 000,00	1 291 700,00	87 917 550,50
TOTAL	746 182 878,40	17 994 718,30	9 827 690,35	774 005 287,05

Prix récolte 2024 et définitions des catégories

Par Guylaine Dubé

Catégorie de bleuets	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2 ^e avance du 1 ^{er} décembre (\$/lb)	3 ^e avance du 15 août (\$/lb)	Contribution au SPBQ	Prix net
BLEUETS MISTASSINI et COOPÉRATIVE AGRICOLE LA MANNE BLEUE					
Conventionnel	0,30 \$			0,01 \$	0,29 \$
Sans pesticide	0,30 \$			0,01 \$	0,29 \$
Biologique	0,50 \$			0,01 \$	0,49 \$
Forêt	0,50 \$			0,01 \$	0,49 \$
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC					
Conventionnel	0,30 \$			0,01 \$	0,29 \$
Boréal	0,30 \$			0,01 \$	0,29 \$
Biologique	0,50 \$			0,01 \$	0,49 \$
Forêt	0,50 \$			0,01 \$	0,49 \$
CONGÈLERIE HÉRITIER					
Conventionnel	0,30 \$			0,01 \$	0,29 \$
Sans pesticide	0,30 \$			0,01 \$	0,29 \$
Biologique	0,50 \$			0,01 \$	0,49 \$
CONGÉLATION GRAND BLEU					
Conventionnel	0,30 \$			0,01 \$	0,29 \$
Sans pesticide	0,30 \$			0,01 \$	0,29 \$
Biologique	0,50 \$			0,01 \$	0,49 \$

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte. Pour BLEUETS MISTASSINI : Bleuets sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet boréal (marque de commerce de BSQ)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

En pièces jointes

Par Guylaine Dubé

- Publicité Ferme Steeve Lepage–Biobest
- Publicité Koppert
- Feuille d'information sur les marchés de janvier 2025, Forest Lavoie Conseil



Votre Conseil d'administration

Par *Guylaine Dubé*



Nicolas Pedneault,
président
(SAI, POSTE 4)



Christian Dessureault,
vice-président
(SAI, POSTE 5)



Paul-Henri Girard,
secrétaire-trésorier
(SAI, POSTE 3)



Alain Laprise,
(ACBHB, POSTE 11)



Fabien Boulanger,
(SAI, POSTE 1 – COOP)



Alain Boivin,
(SAI, POSTE 2)



Martine Labeaume,
(SIS, POSTE 6 – COOP)



Steeve Lepage,
(SIS, POSTE 7)



Jean-Yves Goulet,
(AIS, POSTE 8 – COOP)



Mario Bussière,
(AIS, POSTE 9)



René St-Pierre,
(AIS, POSTE 10)

SAI : Administrateur sans aucun intérêt SIS : Administrateur sans intérêt significatif

AIS : Avec intérêt significatif

Vos Permanents



Laurie Godin,
directrice générale
par intérim



Guylaine Dubé,
adjointe de direction



David Leonardo Lombana
Rodriguez, responsable de la
coordination administrative



**Prix de présence
1 boîte de bourdons
Biobest d'une valeur de
300 \$ sera tirée lors de
l'AGA du SBPQ du 11
avril prochain**

Maximisez votre pollinisation avec nos bourdons

✓ Fruits plus gros ✓ Poids et grosseur du fruit plus uniformes ✓ Source de pollinisation garantie



Pourquoi nos bourdons?

- Les bourdons travaillent malgré le mauvais temps; vent, pluie et couverture nuageuse
- Les bourdons se concentrent sur la culture ciblée
- Les bourdons permettent de planifier votre pollinisation
- Les producteurs peuvent investir dans une valeur sûre!

Contactez moi pour obtenir un prix compétitif!

Ferme Steeve Lepage

418-637-2373

2451 rang St-Paul La Doré
G8J 1C1

Steevelepage@hotmail.com



QUADTM
POLLINISATION PAR LES BOURDONS

LE RÉVEIL DE VOS REINES



Nos reines *Bombus impatiens* viennent de sortir d'hibernation dans notre rucher à bourdons. Elles établiront des colonies de bourdons pendant 10 à 12 semaines afin d'être prêtes au début du mois de mai pour polliniser efficacement vos bleuets.

Pour garantir que nous réveillons également vos reines, passez vos commandes dès aujourd'hui par téléphone au 1-800-567-4195 ou par courriel à commandes@koppert.ca



Koppert



SAISIR LE CODE QR POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ET LIRE LE BLOGUE

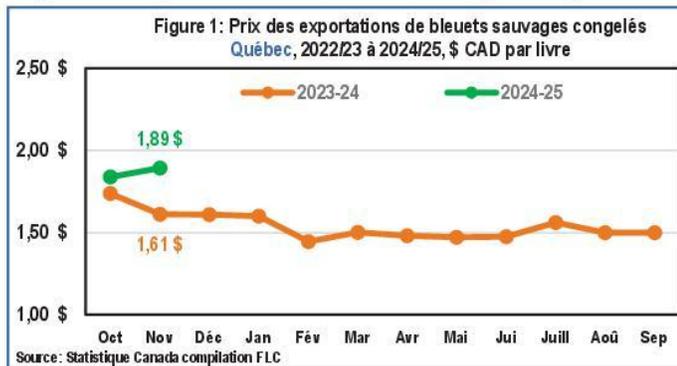


Feuillet d'information sur les marchés des bleuets sauvages Édition du Québec

État des marchés : Après un bon départ, le marché des bleuets sauvages est actuellement en pause en raison des menaces d'imposition de tarifs aux frontières américaines

Le marché des bleuets sauvages a bien démarré la saison avec des prix en hausse et un bon écoulement des inventaires de bleuets sauvages. Toutefois, le marché roule actuellement au ralenti en raison des menaces d'impositions de tarifs aux frontières américaines. Pour illustrer cet état de fait, nous présentons dans un premier temps l'évolution du prix des exportations québécoises de bleuets sauvages congelés ainsi que l'écoulement des inventaires aux États-Unis. Dans un deuxième temps, nous présentons l'importance du marché américain pour l'industrie canadienne des bleuets sauvages et les conséquences potentielles de l'imposition de tarifs aux frontières américaines.

Le prix des exportations des bleuets sauvages congelés en hausse en ce début de saison de commercialisation

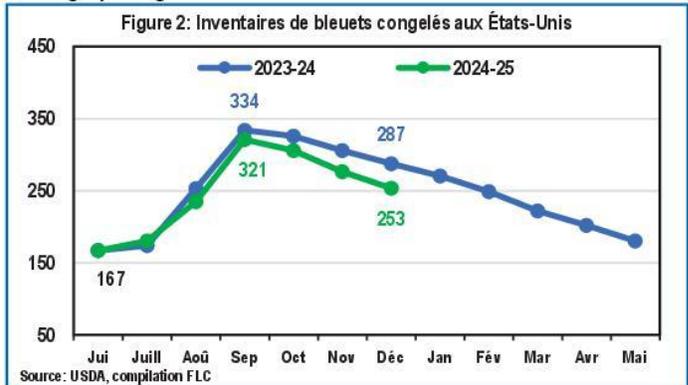


Comme indiqué dans le dernier feuillet d'information, la production plus faible que prévu, couplée à une demande qui reprend de la vigueur, le prix des exportations québécoises de bleuets sauvages congelés (conventionnel et biologique) a débuté en hausse de près de 20% par rapport au prix de la saison dernière. En novembre 2024, le prix des exportations s'établissait à 1,89\$/livre comparativement à 1,61\$/livre pour le même mois en 2023 (voir Figure 1). Il s'agit d'une hausse de 0,28\$/livre, soit de 17%

Des inventaires qui s'écoulent bien

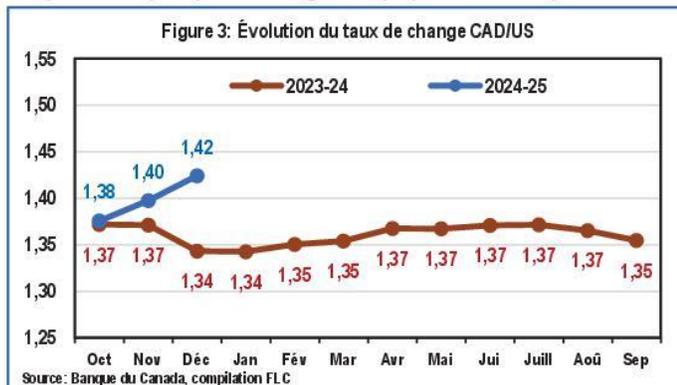
La Figure 2 présente l'évolution des inventaires de bleuets (cultivés + sauvages) congelés aux États-Unis. Le niveau et l'écoulement des

inventaires sont les deux principaux facteurs qui permettent d'expliquer l'évolution des prix dans la mesure qu'il reflète l'état de l'offre par rapport à la demande. Ce que l'on observe pour la présente saison par rapport à la saison dernière c'est que les inventaires sont moins élevés cette année et surtout que l'écoulement se fait beaucoup plus rapidement. En effet, entre les mois de septembre et décembre 2024 l'écoulement des inventaires a été de 68 millions de livres (321 – 253 millions de livres) comparativement à un écoulement de 47 millions de livres pour la même période en 2023 (334 – 287 millions de livres). Cela illustre que la demande est au rendez-vous. Selon nos analyses passées, un niveau plus faible avec un écoulement plus rapide des inventaires est favorable à un raffermissement des prix sur les marchés.



Une faiblesse du dollar canadien favorable à un raffermissement du prix

La Figure 3 illustre l'évolution du dollar canadien par rapport à la devise américaine. L'évolution de la relation entre le dollar canadien et américain est pertinente puisqu'une très grande proportion des exportations canadiennes sont réalisées en dollars américains. Ainsi, lorsque la devise américaine prend de la vigueur, le prix converti en dollar canadien se raffermi.

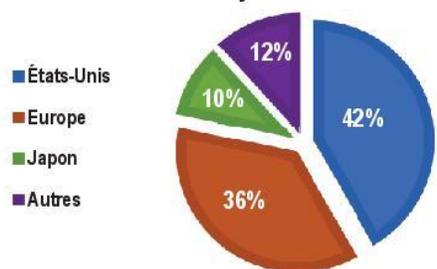


Comme il est possible de le constater, au mois de novembre dernier, le dollar canadien commençait à se raffermir par rapport à la devise de nos voisins du Sud taux de change de 1,40 en novembre 2024 par rapport à 1,37 \$ en novembre 2023). Ce raffermissement de la devise américaine s'est accéléré en décembre où l'on observe un taux de change de 1,42 par rapport à 1,34 en décembre 2024. Avec un raffermissement des marchés observé en décembre et un taux de change favorable à nos exportations, le prix des exportations devrait continuer de s'améliorer.

Cet aspect sera à prendre en considération dans l'analyse des effets potentiels en lien avec les menaces de tarif aux frontières américaines.

Exposition de l'industrie canadienne des bleuets sauvages vis-à-vis la menace de tarif des États-Unis

Figure 4: Proportion des exportations canadiennes de bleuets sauvages congelés selon la destination
Moyenne 2019 à 2023



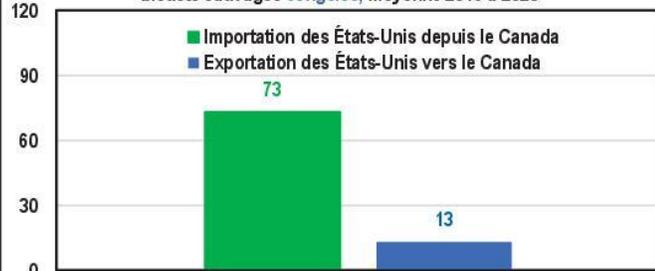
Ce 20 janvier est la journée d'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine et cette dernière menace le Canada de lui imposer un tarif de 25% sur l'ensemble de ses exportations vers les États-Unis. Sans spéculer sur quel sera le pourcentage de tarif qui sera appliqué sur les bleuets sauvages (ou s'il y aura un tarif), nous abordons ci-après l'exposition du Canada en regard de son secteur des bleuets sauvages. Premièrement, il est important de rappeler qu'environ 85% de notre production est exportée vers plus d'une trentaine de pays à travers le monde. Néanmoins, comme il est possible de l'observer sur la Figure 4, le marché américain représente un peu plus de 40% de l'ensemble de nos exportations, soit 75 millions de livres bon an mal an. Ainsi, on peut dire que c'est environ 35% de notre production totale qui serait directement affectée par les tarifs américains (85% total exportée X 42%

aux États-Unis). L'imposition d'un tel tarif aurait pour conséquence à la fois de rendre plus dispendieux les bleuets canadiens sur le marché américain ou a contrario de réduire le prix au Canada pour demeurer compétitif aux États-Unis. Ainsi, on peut s'attendre à ce que l'imposition d'un tarif vienne non seulement freiner la hausse de prix que l'on observe sur les marchés depuis le début de la saison de commercialisation, mais aussi fort probablement d'induire une baisse de prix. Bien entendu, il est toujours possible d'essayer de vendre nos bleuets sur d'autres marchés, mais à court terme, cela va se traduire par une augmentation de l'offre sur ces nouveaux marchés; et qui dit accroissement de l'offre, dit également baisse de prix. Notre forte exposition au marché américain nous rend donc vulnérables aux tarifs américains. Ce stress commercial fait une fois de plus ressortir l'importance pour le secteur canadien des bleuets sauvages de se doter d'une stratégie de diversification de ces marchés, incluant le développement du marché domestique, mais également de création de produits à valeurs ajoutées à partir de ses bleuets sauvages congelés.

Le taux de change à la rescousse : L'imposition mur à mur d'un tarif de 25% des Américains sur les importations canadiennes aura pour effet de faire chuter plus rapidement le taux de change canadien, ce qui sera positif lorsque l'on convertira le prix de vente en dollar canadien, comme nous l'avons vu à la Figure 3 (Évolution du taux de change). La plupart des analystes s'attendent à ce que le taux de change passe de 1,4 à plus de 1,5 avec l'imposition des tarifs Américains. Cela représente un « gain » de 10% environ de notre prix de vente en dollar canadien. Ainsi, la baisse ne serait pas de 25% mais d'environ 15%. Autre aspect non négligeable, est le fait que l'imposition d'un tarif à leur barrière générera de l'inflation aux États-Unis. Étant donné la sensibilité des consommateurs américains au prix de leur panier d'épicerie, il reste à voir si les Américains taxeront les importations de produits alimentaires.

Les Américains exportent au Canada des bleuets congelés et frais : Un autre aspect est que le Canada importe également des bleuets sauvages congelés des États-Unis. La Figure 5 illustre la moyenne des importations et exportations canadiennes avec les États-Unis. Le Canada bien entendu exporte plus qu'il importe des États-Unis (importations américaines = 73 millions de livres vs Exportations américaines = 13 millions de livres). Ainsi, dans le cas d'imposition de tarif, les importations américaines devraient fort probablement cesser et libérer cet espace pour les transformateurs canadiens. Finalement, comme vous le savez, les transformateurs des maritimes ont des usines des deux côtés de la frontière et gère la production du Maine et celle des maritimes de manière globale. La Figure 6 présente les importations américaines (11 millions de livres) et les exportations américaines (20 millions de livres) de bleuets

Figure 5 : Exportations et des importations américaines de bleuets sauvages congelés, moyenne 2019 à 2023



Source: Statistique Canada, compilation FLC Millions de livres

sauvages frais. Ce commerce entre les deux pays représente le mouvement des bleuets frais durant la période de la récolte. Il s'agit en fait de mouvements interusine du côté canadien et du côté américain. Encore là, au net, avec l'imposition de tarif, on peut s'attendre que ce mouvement cesse, ce qui viendrait complexifier la gestion de la récolte pour les transformateurs situés des deux côtés de la frontière. Nous allons suivre la situation de près et nous vous tiendrons informé de l'état des lieux dans le prochain numéro prévu au printemps prochain.

Le Canada produit des bleuets sauvages biologiques : Environ 10% de la production canadienne de bleuets sauvages est biologique (20 à 25% de la production québécoise est biologique, soit environ 20 millions de livres) et les Américains n'en produisent pas. Bien entendu, une substitution est toujours possible par des myrtilles cultivées biologiques, mais la disponibilité est limitée, car la production américaine est limitée et le seul fournisseur important est le Chili. Il y aura un impact sur le prix du bio, mais il devrait être limité en raison du manque de substitutions faciles.

Nous suivrons la situation de près et vous tiendrons informés dans le prochain numéro, prévu début mars.

Figure 6: Exportations et des importations américaines de bleuets sauvages frais, moyenne 2019 à 2023



Source: Statistique Canada, compilation FLC Millions de livres